

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DÉPARTEMENT DU DOUBS  
 CANTON : BAVANS  
 COMMUNE : BAVANS (25550)  
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 52/2020

Nos réf. : SR/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 11/01/2021  
 Reçu en préfecture le 11/01/2021  
 Affiché le  
 ID : 025-212500482-20201125-2020DELIB52-DE

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 17/11/2020	L'an deux mil vingt le vingt-cinq novembre à vingt heures,
<b>DATE D'AFFICHAGE :</b> 25/11/2020	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de : Madame Sophie RADREAU, Maire
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>  <i>En exercice : 27          Présents : 21          Votants : 27          Ayant donné procuration : 6          Absent excusé : 0          Absent : 0          Exclu : 0</i>	<i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, CONTET Jean-Pierre, PETRUZZELLI Alicia, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, REBOUH Mehdi, TRAVERSIER Agnès, DURY Bernard, ATAR Nathalie, FRANÇOIS Claudine.  <i>Étaient représentés :</i> URAS Michaël, LAFRANCE Christian, DEVAUX Cloé, WETZEL Brigitte, GRISEY David, BEDEZ Christian.
<b>OBJET :</b>  <i>Subvention exceptionnelle          aux communes sinistrées des          Alpes Maritimes</i>	<i>Procurations données :</i> URAS Michaël a donné procuration à RADREAU Sophie, LAFRANCE Christian a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre, DEVAUX Cloé a donné procuration à MARTINO Jean-Luc, WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick, GRISEY David a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, BEDEZ Christian a donné procuration à DURY Bernard.
<b>RÉSULTAT DU VOTE :</b>  - Pour : 27 - Contre : 0 - Abstention : 0	Jasmine HERGAS est nommée secrétaire de séance..

Suite aux catastrophes provoquées par la tempête Alex,  
 Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle aux communes sinistrées des Alpes Maritimes. Le montant proposé est de 500 €.

Le compte dédié de l'AD des maires des Alpes-Maritimes, pour verser des dons est :  
 FR76 1910 6006 3600 7703 9601 842 / Code BIC AGRIFRPP891  
 (n° de SIRET : 483 387 288 00010)  
 Référence à rappeler : « Solidarité sinistrés tempête Alex »

L'exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal  
**Par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,**  
 attribue une subvention d'un montant de 500 €, précise en outre que la somme sera à prélever sur les crédits inscrits au budget primitif au compte 65138 – autres secours.

Fait et délibéré à Bavans, le 25/11/2020  
 Ont signé au registre tous les membres présents.  
 Pour extrait conforme



Le Maire,  
 Sophie RADREAU